

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-09-102

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Lu'Matchut pour l'organisation d'une Fête de la bière à l'automne 2023

Rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire.

L'association Lu'Matchut sollicite pour l'organisation d'une Fête de la bière à l'automne 2023 une subvention de deux mille cinq cent euros (2 500 €) correspondant au bouclage de leur budget prévisionnel afin de réaliser un résultat proche de zéro.

Il s'agit pour l'association d'organiser un événement Lu'Oktoberfest qui se déroulera le 7 octobre 2023 sous le chapiteau du Praz.

L'événement rassemblera 6 ou 7 brasseurs de Maurienne autour de cette fête de la bière ayant pour thématique une ambiance type "bavaroise" permettant ainsi de se démarquer des autres fêtes de la bière en Maurienne.

Afin de rendre plus attractif cet événement, différentes animations seront mises en place. Des animations des groupes folkloriques de Maurienne sont prévues dans l'après-midi ainsi que des concerts d'accordéons.

La suite de la soirée sera agrémentée de différents concerts puis d'un DJ en fin de soirée. Un snack et des boissons soft seront proposés par l'association et les bières seront servies par les différents brasseurs sur leur stand sous le chapiteau.

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le 11/09/2023

ID : 073-217303064-20230907-23_09_102-DE



L'Association encaissera 50 % du chiffre d'affaires ayant été réalisé par chaque brasseur, cela grâce à un système de jetons qui serviront de monnaie sur l'événement (les jetons seront vendus à l'entrée du chapiteau).

Logement et restauration seront offerts aux brasseurs, groupes de musique et DJ.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 31 août 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 31 août 2023,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (POIROT Marie),

DÉCIDE

➤ d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 2 500 € sur présentation de justificatifs de dépenses et recettes à l'association Lu'Matchut pour l'organisation d'une Fête de la bière à l'automne 2023.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 11/09/23

Publication : 11/09/23

Valloire, le 11/09/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAX.